Cfdt: ÉDUCATION FORMATION RECHERCHE PUBLIQUES

MUTATIONS INTERDÉPARTEMENTALES : ***LE BARÈME 2027***

Évaluer ses chances et élaborer une stratégie de mutation nécessite de combiner trois paramètres :
- son barème,
- l'attractivité du département convoité,
- l'élargissement ou non de sa demande au-delà du premier vœu,

La CFDT Éducation Formation Recherche Publiques et Sgen+, une aide et des conseils :
- accéder aux statistiques,
- obtenir des compléments d'information sur le mouvement.

	CRITÈRES	POINTS
SITUATION PROFESSIONNELLE	Échelon : par promotion au 31/08/26 ou par reclassement au 01/09/26	de 18 à 53 pts (voir tableau au verso)
	Ancienneté de fonction dans le département à partir de 3 ans d'ancienneté au 31/08/27	2 pts/an , +10 pts par tranche de 5 ans (tableau au verso)
	Exercices depuis plus de 5 ans au 31/08/27 en Éducation Prioritaire	REP + : 90 points REP : 45 points
	Bonif POP : à partir de 3 ans d'exercice sur poste POP au 01/09/26 *Retour automatique possible dans dép d'origine après 3 ans*	27 points
	CLA : à partir de 3 ans d'exercice au 01/09/26	27 points
	Vœu préférentiel	5 points par an
	Séparation entre 2 académies non limitrophes	80 points
SITUATION FAMILIALE	Rapprochement de conjoint (PACS ou mariage avant le 31/08/26)	150 points
	Séparation de conjoint au 31/08/26	1 an : 50 pts 2 ans : 200 pts 3 ans : 350 pts 4 et + : 450 pts
	Enfants à charge de moins de 18 ans au 01/09/27	50 points par enfant
	Majoration pour handicap	100 ou 800 pts
	CIMM : Centre des Intérêts Matériels et Moraux (*sur vœu 1 d'Outre-Mer*)	600 points

POINTS ATTRIBUÉS POUR L'ANCIENNETÉ DE SERVICE

Pour le mouvement interdépartemental 2027, les points sont attribués pour l'échelon acquis au 31 août 2026 par promotion et pour l'échelon acquis au 1er septembre 2026 par classement ou reclassement

Instituteur·trice·s	**Professeur·e·s des écoles**			**Points**
	Classe normale	**Hors Classe**	**Classe Exceptionnelle**	
Échelon 1 et 2				18
Échelon 3 et 4	Échelon 2 et 3			22
Échelon 5	Échelon 4			26
Échelon 6	Échelon 5			29
Échelon 7				31
Échelon 8 et 9	Échelon 6			33
Échelon 10	Échelon 7			36
Échelon 11	Échelon 8-9-10	Échelon 1-2-3	Échelon 1	39
	Échelon 11	Échelon 4	Échelon 2	42
		Échelon 5	Échelon 3	45
		Échelon 6	Échelon 4	48
			Échelon spécial	53

POINTS ATTRIBUÉS POUR L'ANCIENNETÉ DE FONCTIONS DANS LE DÉPARTEMENT (AU 31 AOÛT 2027)

Ancienneté de fonctions dans le département actuel en tant que titulaire : enlever 3 ans, puis 2 points par an sont accordés (deux douzièmes par mois entier) et **ajouter 10 points par tranche de 5 ans.**

1 an	11 mois	10 mois	9 mois	8 mo	ois	4 mois	3 mois	2 mois	1 mois
2 pts	1,83	1,66	1,50	1,3	,83	0,66	0,50	0,33	0,16

LE RÔLE DES REPRÉSENTANT·E·S CFDT

Les militant·e·s de la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques Alsace et de la fédération sont à ton service :
- te renseignent et vérifient que tu n'es ni oublié·e ni lésé·e,
- accompagnent les adhérent·e·s tout au long des opérations de mutation,
- te conseillent et transmettent ton dossier à nos militant·e·s des autres syndicats CFDT Éducation d'accueil pour mieux préparer ton mouvement dans ton nouveau département.